



**INSCRIPTION À RETOURNER  
AVANT LE 22 JUILLET 2024**

## Centre périscolaire Francas des Marronniers

« Les Francas », est une association de mouvement d'éducation populaire, complémentaire à l'école publique ayant pour but de favoriser le développement de l'enfant, lui faire acquérir de l'autonomie, le former à être un citoyen et le faire participer à des activités individuelles et collectives. Les valeurs que nous défendons avec les Francas du Doubs sont entre autres : la citoyenneté, la solidarité, la laïcité et l'accès aux loisirs pour tous.

Les objectifs pédagogiques du centre périscolaire sont les suivants :

- Favoriser de manière individuelle le développement de l'enfant, l'apprentissage de l'autonomie et de l'hygiène.
- Apprendre à vivre en collectivité.
- Permettre à l'enfant de s'épanouir, développer son imagination.



L'encadrement des enfants est assuré par une directrice et une équipe d'animateurs diplômés et formés dans le respect des normes d'encadrement fixés par le SDJES25 (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)

Afin de mieux répondre aux attentes de chacun, diverses activités sont proposées aux enfants de Osse et du RPI des Marronniers (Dammartin-les-Templiers, Champlive, Glamondans), tout au long de l'année au périscolaire à Osse.

## Permanences de la directrice et contact

Nous sommes présents sur le centre et joignable tous les jours de 11h45 à 18h30 (sauf en cas de réunions). Le matin entre 7h30 et 8h30, un membre de l'équipe pourra vous répondre et prendre note de votre appel.

**En dehors de ces horaires n'hésitez pas à laisser un message vocal, un SMS ou un mail.**

**Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :**



*Francas des Marronniers*  
Mélanie Jacquinot et Julie Bascou  
2 rue de l'Ecole – 25360 OSSE  
03.81.63.09.97 / 06.73.63.59.01  
Mail : [osse.cdl@francas-doubs.fr](mailto:osse.cdl@francas-doubs.fr)



*Retrouvez-nous sur facebook : Francas Sivu Marronniers*

## Le périscolaire au quotidien

### Les différents temps d'accueil :

- **Périscolaire matin** : 7h30 à 8h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi
- **Restauration scolaire** : 12h00 à 13h45 lundi, mardi, jeudi et vendredi



pour les enfants de l'école de Osse.

Et de 12h15 à 13h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les enfants arrivant en bus des écoles de Champlive, Dammartin et Glamondans.

- **Périscolaire soir** : 16h15 à 18h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les enfants de l'école de Osse et à partir de 16h45 pour ceux et celles qui prennent le bus.

*Pour les enfants du RPI des Marronniers, le transport scolaire peut conduire les enfants à l'école depuis Osse le matin (départ 7h55 de Osse) ainsi que les amener au périscolaire le soir.*

- **Mercredis loisirs** : de 8h00 à 18h00 avec plusieurs possibilités d'accueil :

Journée complète avec repas / Journée complète sans repas

Demi-journée avec repas / demi-journée sans repas

Ainsi qu'une heure d'accueil pédagogique le matin de 7h30 à 8h00 et le soir de 18h00 à 18h30.

- **Centre de loisirs** : 1<sup>ère</sup> semaine aux vacances d'hiver, de printemps et d'automne, 3 semaines en juillet et 1 fin août.



### La restauration scolaire :

L'encadrement des enfants est assuré par des directeurs et des animateurs formés, stagiaires ou titulaires et ceci dans le respect des normes d'encadrement fixées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES25). Ce service vise à assurer la fourniture de repas, mais il s'inscrit aussi dans une politique éducative globale qui vise à l'épanouissement et à la socialisation de l'enfant. L'objectif est d'apporter aux enfants une éducation en matière de goût et d'hygiène alimentaire et un apprentissage des règles de vie en collectivité.

### Périscolaire matin/soir :

Il sera proposé aux enfants diverses activités en fonction de leurs envies. Les enfants auront la possibilité de faire les devoirs durant le périscolaire mais les parents doivent rester responsables de la vérification de ces devoirs.

**Nous souhaitons continuer à proposer aux enfants des activités de découvertes et/ou de loisirs. Ces activités sont mises en place au périscolaire chaque mardi et jeudi de 17h00 à 18h00. Afin de pouvoir approfondir les thématiques nous proposons des inscriptions à la période (c'est-à-dire de vacances à vacances).**

### Mercredis et centre de loisirs :

Les horaires d'ouverture du centre les mercredis sont identiques aux ouvertures du centre pendant les vacances scolaires. Le centre ouvre ses portes à partir de 8h (7h30 sur inscription) avec un accueil échelonné jusqu'à 9h30. En fin de journée, il est demandé aux parents de venir chercher leurs enfants à partir de 17h jusqu'à 18h (18h30 sur inscription). Les inscriptions à la demi-journée sont possibles avec ou sans repas. Les plages d'accueil vont de 11h45 à 12h15 et de 13h45 à 14h15 ceci dans le but de ne pas déranger le bon déroulement des activités. Le programme des activités mises en place lors des mercredis vous sera transmis avant chaque nouvelle période.

Concernant les centres de loisirs, une plaquette avec les thèmes, sorties et plannings prévisionnels vous sera communiquée avant chaque vacance. Il sera possible d'inscrire votre enfant au centre de loisirs pour 3, 4 ou 5 jours d'accueil par semaine.



## Comment inscrire mon enfant ?

La rentrée scolaire 2024-2025 débutera à compter du lundi 2 septembre 2024.

**Voici les modalités d'inscription (valable pour tout le monde même si les enfants ont déjà fréquenté le centre) :**

- **Solder les factures non acquittées** si votre compte famille est déjà existant
- **Rendre un dossier de rentrée complet**

Afin de créer ou de remettre à jour les dossiers de chacun des enfants merci de nous remettre au plus tard le lundi 22 juillet chacun des documents suivants (téléchargeable sur <https://osse-francas.leportailfamille.fr/>) :

- **La fiche de renseignements et sanitaire**
- **La copie du carnet de vaccination à jour**

- **Le planning** d'inscription au centre périscolaire. Les inscriptions orales ne sont pas prises en compte. Pour les fréquentations régulières ou partielles permanentes, les parents sont tenus de saisir le planning des enfants mentionnant les jours de présence au périscolaire et restauration scolaire via le portail famille.



- **Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** si votre enfant a un suivi médical particulier ainsi que les médicaments nécessaires.

- **Attestation d'assurance responsabilité civile**

- **Le numéro d'allocataire CAF** (à noter sur la fiche de renseignement) ou votre feuille d'imposition de 2022 (déclaration faite en 2023 sur vos revenus de l'année 2022) si vous n'avez pas de numéro d'allocataire. En l'absence d'un des deux éléments ci-dessus, le tarif de la tranche la plus haute (QF > 3001) sera alors appliquée.

**Selon les notifications de la CAF**, votre quotient familial est mis à jour au mois de janvier de chaque année. Votre taux de facturation est donc réévalué au mois de janvier de chaque année et valable pour l'année civile en cours. Si votre situation familiale venait à changer en cours d'année, merci de nous en avvertir pour que nous puissions prendre en compte votre nouveau quotient familial.

- **Pour les familles ressortissantes de la MSA**, merci de nous transmettre soit une **attestation de la MSA mentionnant votre quotient familial, soit votre avis d'imposition de 2022.**

- **Photo d'identité de l'enfant**

## Le portail Famille

**Qu'est-ce que le portail famille ?** C'est un site internet personnalisé pour chaque structure Francas, sur lequel chaque famille a son espace personnel (accessible avec leur mail et un mot de passe sécurisé). L'adresse du portail famille est la suivante : <https://osse-francas.leportailfamille.fr/>

**À quoi cela sert-il ?** Depuis cet espace personnel, les familles peuvent gérer leurs informations privées (numéros de téléphone, membres de la famille, fiche de santé...), créer ou annuler les réservations de la restauration scolaire, périscolaire et vacances scolaires, consulter et payer les factures ainsi que se tenir informé des actualités de la structure.

**J'ai déjà un compte sur le portail famille :** Connectez-vous pour vérifier et mettre à jour vos données (ceci ne dispense pas de rendre les documents papiers cités ci-dessus). Ensuite, compléter votre planning 2024-2025. Une fois le planning reçu et validé par la directrice, vous recevez un mail en retour qui vous confirme la prise en compte de l'inscription. En l'absence de ce mail de confirmation votre demande n'est pas prise en compte.

## Modification de planning

Les modifications de planning sont possibles via le portail famille, par mail, SMS ou téléphone.

### Pour la restauration scolaire :



**Attention les délais d'annulation pour la restauration scolaire ont changé** depuis la rentrée dernière. En effet, les Francas s'engagent en lien avec notre fournisseur de repas à limiter au maximum le gaspillage alimentaire. Pour se faire nous devons donc arrêter au mieux les annulations de dernières minutes. C'est pourquoi nous vous demandons de nous transmettre toutes annulations de repas au plus tard **une semaine avant**.

En cas d'absence de votre enfant à la restauration scolaire, il est impératif de prévenir le centre périscolaire par mail ou par téléphone. Dans ce cas, le repas ne vous sera pas facturé dans certaines conditions :

- Maladie de l'enfant justifié par un certificat médical pour le 1<sup>er</sup> jour d'absence uniquement
- Fermeture d'une classe/école pour raison technique (chauffage, électricité...)
- En cas d'absence d'une ou un enseignant et qu'elle ou il n'est pas remplacé(e)

Attention, dans n'importe quel autre cas et si le centre périscolaire n'a pas été informé de l'absence, le repas vous sera facturé.

### Pour le périscolaire matin/soir :

Tout changement de planning doit être fait, au mieux, via le portail famille :

- Pour le matin et le soir : 2 jours avant (hors weekend et jours fériés)

En cas d'absence non signalée ou signalée hors délai, l'heure de périscolaire du matin ou du soir une partie de l'accueil réservé vous sera facturée.

Si le délai du portail famille est passé nous tolérons (uniquement pour le périscolaire du matin et du soir) que vous nous préveniez par mail, sms ou téléphone au plus tard la veille 17h pour les matins et le midi du jour même pour le soir.

Afin d'organiser au mieux l'accueil, de gérer les plannings et pouvoir appliquer au mieux les normes d'encadrement, merci de respecter ces consignes et merci pour votre compréhension.

**Le centre périscolaire et de loisirs sera fermé aux dates suivantes :**

- ***du 26 octobre au 3 novembre inclus***
- ***du 21 décembre au 5 janvier inclus***
- ***du 1<sup>er</sup> mars au 9 mars inclus***
- ***du 26 avril au 4 mai inclus***

**Aucune inscription ou annulation ne sera prise en compte à ces dates.**

## Tarifs, factures et règlements

Tranches QF	<u>Périscolaire</u>	<u>Restauration scolaire</u>	<u>Mercredis et Vacances scolaires</u>			
	<i>Tarif horaire</i>	<i>Forfait</i>	<u>Journée avec repas</u>	<u>Demi-journée avec repas</u>	<u>Demi-journée sans repas</u>	<u>Accueil avant 8h / après 18h</u>
			<i>Forfait</i>	<i>Forfait</i>	<i>Forfait</i>	<i>Tarif 30 min</i>
0 à 200 CAF / MSA	0,56 €	3,59 €	7,37 €	6,26 €	1,11 €	0,5 €
201 à 600 CAF / MSA	0,89 €	3,94 €	9,09 €	7,32 €	1,77 €	0,53 €
601 à 800 CAF / MSA	1,33 €	4,40 €	11,03 €	8,37 €	2,66 €	0,70 €
801 à 1000	1,66 €	5,62 €	12,50 €	9,18 €	3,32 €	0,83 €
1001 à 1300	2,10 €	6,09 €	14,81 €	10,61 €	4,20 €	1,05 €
1301 à 1600	2,54 €	6,55 €	17,11 €	12,02 €	5,09 €	1,27 €
1601 à 2000	2,99 €	7,02 €	19,41 €	13,44 €	5,97 €	1,50 €
2001 à 3000	3,43 €	7,48 €	21,72 €	14,86 €	6,86 €	1,72 €
3001 et +	3,75 €	7,82 €	23,38 €	15,88 €	7,50 €	1,88 €

- Tarification au quart d'heure pour l'accueil périscolaire et pour le supplément mercredi/vacances avant 8h et après 18h.
- Les aides de la CAF et de la MSA sont déjà déduites sur les QF de 0 à 800.
- Application de la tranche maximum pour les familles ne fournissant pas les éléments de ressources.
- Calcul du QF sur la base des ressources déclarées aux impôts pour les familles non allocataires.
- Majoration de 15% pour les usagers hors CCDB et ce pour tous les services, excepté pour les enfants en ULIS école fréquentant le périscolaire et la restauration scolaire dans le cadre de leur scolarité.

Les factures sont envoyées sur le portail famille et par mail au plus tard le 10 du mois suivant. Vous disposez de 30 jours pour solder votre facture par carte bancaire via le portail famille (site sécurisé), chèque bancaire, virement (envoi du RIB sur demande), espèces, tickets CESU (pour les prestations périscolaires uniquement) ou chèques ANCV (centres de loisirs uniquement).



**Pour tout manquement de paiement au bout de 30 jours, un courrier de rappel sera adressé à la famille. En cas de non-paiement après la seconde lettre de rappel, la directrice des Francas, en accord avec sa hiérarchie, se réserve la possibilité de refuser à l'enfant l'accès aux services du centre. Pour que la famille puisse de nouveau en bénéficier, il faudra que les dettes antérieures soient réglées.**